

Opération de Développement Rural



Commission Locale de Développement Rural



Séance du 11/01/2021





CLDR de Gembloux – Séance Plénière

Le **11 janvier 2021**, vidéoconférence

Compte-rendu réunion

Participants :

- Pour la **CLDR** : 25 participants / 2 membres excusés (liste des présences disponible au secrétariat de la CLDR)
- Pour la **Ville de Gembloux** : Emmanuel Delsaute (Echevin DR et Président de la CLDR)
- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Jocelyne VAN LIERDE et Simon DE PAEPE (Agents de développement)
- **Invités** : Gauthier LE BUSSY (Echevin de la mobilité Gembloux), Adeline TENRET (employée communale), Vincent EYLENBOSCH (Echevin de la mobilité Walhain) et Damien MARY (membre de la CLDR de Walhain)

Note : En application de la directive sur le règlement général de protection des données, les noms des membres de la CLDR ne sont plus explicitement écrits.

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DGO3 (service extérieur de Wavre)
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Jocelyne Van Lierde (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation nouvelle circulaire DR
- Annexe 2 – Présentation liaison mobilité douce Walhain/Gembloux
- Annexe 3 – Présentation budget participatif
- Annexe 4 – Présentation de l'état des lieux des dossiers en cours

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du PV de la réunion de la CLDR du 25/05/2020
2. Présentation des éléments clés de la nouvelle circulaire ministérielle relative au DR
3. Projet transcommunal de liaison douce entre Walhain et Gembloux : demande de Walhain
4. Présentation du projet de budget participatif
5. Etat des lieux d'avancement des projets
6. Divers

1. Accueil et approbation du PV du 25/05/2020

Le président E. DELSAUTE accueille les membres et présente ses souhaits de bonne année à l'assemblée.

Il contextualise également cette réunion qui n'a pas pu se tenir en décembre comme programmé et ce pour diverses raisons dont l'attente de certaines nouvelles importantes de la Région wallonne pour les dossiers en cours.

Simon DE PAEPE (FRW) se charge de la gestion technique de la réunion et explique les consignes aux participants. Il propose aux membres de s'inscrire comme participants via un lien à activer.

Le procès-verbal de la séance de la CLDR du 25 mai 2020 est approuvé.

2. Présentation des éléments clés de la nouvelle circulaire ministérielle relative au développement rural

J. VAN LIERDE présente les points d'attention de la nouvelle circulaire de la Ministre Tellier qui régit la politique du développement rural pour les communes en opération de développement rural (ODR) et qui prend ses effets au 12/10/2020. Il est à noter que la circulaire vient spécifier, modifier ou encore compléter certaines parties du décret du 11/04/2014 qui organise le DR (voir annexe 1).

Emmanuel DELSAUTE communique aux membres les impacts possibles pour le développement rural sur Gembloux.

Deux modifications sont à épingle car elles ont des conséquences directes sur l'organisation de la programmation des fiches-projets et sur les taux de subventionnement des projets conventionnés. Dans un premier temps, il s'agit de la mise place de deux sessions d'approbation des demandes de convention en DR : le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre. La commune propose pour le futur de planifier les réflexions et les démarches de demandes de convention afin de les faire coïncider avec ces deux sessions. La prochaine session du 1^{er} mars 2021 étant proche, cette méthodologie sera appliquée pour la session suivante (1^{er} septembre). En complément à ces deux périodes d'examen des demandes, la circulaire prévoit des critères de sélection des projets si des arbitrages s'avèrent nécessaires (en fonction du budget disponible). Et dans un second temps, l'instauration de nouveaux taux de subventionnement en fonction de différentes catégories de projets ; ce qui aura inévitablement un impact sur la part communale.

Remarques /questionnements :

- ❖ Ce nouveau mode de dépôt de convention devrait favoriser les projets innovants.
➡ Peut-être bien, mais la priorité semble être mise sur un certain équilibre entre les conventions octroyées entre les différentes communes.
- ❖ En sus de la nouvelle circulaire, le Gouvernement wallon a-t-il indiqué les budgets qu'il compte affecter aux opérations de DR en 2021 et les années suivantes et, si oui, quelle différence par rapport aux programmations antérieures ?
➡ De ce que l'on connaît à l'heure actuelle, le budget DR n'a pas été revu ni à la baisse ni à la hausse.
- ❖ Cela veut-il dire que si le projet présenté à la session de mars n'est pas retenu, c'est toute la liste des projets qui se décale de 6 mois? Vise-t-on des montants maxima annuels?

- ➔ Il se pourrait qu'il y ait un décalage mais il est important que le projet soit bien enclenché. En termes de timing, la proposition est de se rythmer avec les moments de remise de demande de convention. En ce qui concerne le budget, il faudra adapter les modes de réflexion aux nouvelles perspectives dans un souci de maîtrise des interventions.
- ❖ Une demande de convention peut-elle faire appel à différentes catégories de projets comme l'achat d'un terrain nu pour installer un bâtiment et le bâtiment lui-même?
- ➔ La circulaire fait référence à l'idée de projets mixtes : « les différents taux de subvention s'appliqueront à chaque objet considéré individuellement. Une clé de répartition de l'investissement adaptée aux réalités du projet sera décidée de concert entre la commune et l'administration lors de la réunion de coordination. » L'accord préalable de la Ministre est requis avant toute demande de convention.
- ❖ Il sera peut-être bienvenu d'introduire des financements extérieurs, sponsoring ... pour diminuer les coûts.

3. Projet transcommunal de mobilité douce entre Walhain, Baudecet et Gembloux : demande de la commune de Walhain

Le projet est présenté par Monsieur Eylenbosch, Echevin de la mobilité pour la commune de Walhain et Monsieur Mary, membre de la CLDR et du GRACQ de Walhain (annexe 2).

Le PCDR de Walhain actif jusque 2022 comporte une fiche-projet qui propose notamment cette liaison. Pour Gembloux, la fiche-projet 2.06 rencontre en partie les objectifs et le tracé : la FP propose une liaison Grand Leez/Walhain.

Toujours dans le cadre de la mobilité douce, il est à noter que les 2 communes ont répondu à l'appel à projet : « Communes pilotes Wallonie cyclable 2020 ». Le projet présenté pourrait être repris dans ce contexte. Etant donné que les résultats de l'appel à projet sont annoncés pour le mois de février 2021, il est proposé de les attendre et de revoir la proposition du projet transcommunal subsidié en DR en fonction des éléments nouveaux.

- ❖ Est-ce qu'une telle liaison, si on l'inclutait dans le PCDR de Gembloux, ne freinerait pas les liaisons que nous envisageons ? Quel serait le budget ?
- ➔ C'est un élément qu'il faut prendre en compte et qui devra être présenté à l'Administration du DR. Pour le budget et selon les nouveaux subventionnements, l'intervention pourrait être de 80% (mobilité douce) majorée de 10% (transcommunalité) sur une assiette de 850 000€ max.
- ❖ Il serait judicieux de recouper ce projet avec tout le travail fourni dans le cadre du GT mobilité douce et encadré par le bureau d'étude Tous à pieds.

4. Présentation du budget participatif

Simon DE PAEPE présente les dispositions relatives à l'octroi d'un budget participatif (annexe 3). Ces nouvelles dispositions font l'objet d'un chapitre dans la circulaire DR. Il est prévu que des documents types (règlement, formulaire de candidature et grille d'évaluation) seront mis en ligne sur le site

internet de l'Administration de la RW. La commune ayant réfléchi avec la FRW à la mise en œuvre d'un BP, elle est donc prête à le lancer dès que les documents seront disponibles.

Gauthier LE BUSSY confirme que le BP est inscrit dans le budget communal et que la volonté communale est de proposer le plus rapidement possible cette aide au soutien d'initiatives citoyennes. Pour ce faire, le service communication a eu l'occasion de réfléchir à la promotion de cette action innovante, Madame Tenret se charge de la gestion du dossier et la FRW propose son expertise et sa plateforme participative pour permettre à tout le processus du budget participatif de pouvoir se déployer.

Etant donné que l'octroi de ce BP est lié à la validité du PCDR, la CLDR est associée et constitue le comité de sélection chargé d'examiner la recevabilité des projets et vérifier qu'ils répondent aux enjeux du PCDR.

- ❖ Un membre de la CLDR, membre également d'une association qui rentre un projet, peut-il faire partie du comité de sélection ?
 - ➡ On ne peut être juge et partie, le membre CLDR ne participera pas au comité de sélection.
- ❖ Les projets peuvent-ils avoir une orientation culturelle ?
 - ➡ Chaque projet devra répondre à au moins un objectif de la stratégie de développement du PCDR. Un des objectifs vise à améliorer la vie associative et culturelle. Dès lors, il pourra y avoir effectivement des projets à caractère socio-culturels.
- ❖ Les Conseillers communaux qui font partie du ¼ communal au sein de la CLDR participent-ils également au comité de sélection en sachant qu'ils seront peut-être amenés à voter pour le BP au Conseil communal ?
 - ➡ Le Conseil communal ne réalisera pas de vote spécifique pour la sélection des projets. Toutefois, chaque citoyen et donc chaque élu pourront voter individuellement lors de la phase de vote accessible à tous les habitants. Ce vote citoyen comptera pour 50%. Parallèlement, les membres du comité de sélection (composé de la CLDR et donc du ¼ communal) votent. Ce classement compte également pour 50%.
- ❖ Un plan de communication est-il prévu pour informer la population ?
 - ➡ Différents supports ont été pensés : bulletin communal, flyers, affiches + des personnes relais tels que les membres de la CLDR.
- ❖ Au vu de la disparité de la taille des villages et du centre-ville, est-il envisagé d'essayer d'équilibrer les soutiens aux projets et ainsi éviter qu'une seule association reçoive les 50 000€ du BP ?
 - ➡ Il faudra attendre le règlement mais il a été envisagé de devoir voter pour au moins 2 projets (donc un maximum de 25 000€).

Outre le comité de sélection chargé de se prononcer sur la forme, il est prévu à une étape ultérieure de demander l'avis des citoyens via un vote sur la plateforme participative et sous format papier. La possibilité est offerte d'un vote citoyen uniquement ou d'un vote citoyen + vote comité de sélection (pondération de 50/50).

La question est posée à la CLDR qui via un système de vote se prononce à plus de 60% pour le vote citoyen et le vote du comité de sélection.

5. Etat des lieux d'avancement des projets

Christine HUBERT présente l'avancement des différents dossiers DR (annexe 4).

- ❖ Pour l'aménagement de la place de Beuzet qui est en attente de la signature ministérielle pour l'avenant, il a été demandé au bureau d'étude de travailler à la demande de permis d'urbanisme.
- ❖ Pour la maison de la nature, une réunion de coordination avec l'Administration du DR va être programmée. En attente également de l'accord de Natagora (actuel propriétaire) de céder le terrain à la commune. Suite à un contact avec l'Administration du DR, la maison de la nature pourrait être considérée comme un bâtiment de services (catégorie 1) et donc aurait un subventionnement de maximum 680 000€.

Olivier Guillitte signale que le Conseil d'administration de Natagora doit se réunir en janvier et que ce dernier devrait entériner la proposition.

6. Divers

- ❖ Avancement des différents groupes de travail :
 - CAC : au vu du contexte, la commission est en standby et en attente tout comme le DR de la signature de la convention pour les panneaux sur l'agriculture.
 - Mobilité douce : le travail avec l'ASBL Tous à pied avance bien. Une carte sera soumise une ultime fois à la population pour avis puis il s'agira de concevoir le plan de balisage et d'établir la carte du réseau.
 - Echanges de bonnes pratiques au sein de l'associatif : en standby également. Programmer une rencontre dès que les mesures sanitaires s'allégeront.
 - Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW) : nombreuses personnes ont contribué à l'inventaire. Une publication sera faite sur internet.
 - VélOrneau : en standby aussi et en espérant une prochaine édition en septembre 2021...
 - Répertoire des commerces : vu le peu de mobilisation, il est demandé aux membres qui souhaitent s'investir de le faire savoir à CH via un mail.
- ❖ Capsules vidéo : la promotion du VélOrneau et présentation de l'ODR sont en suspens. Merci aux 2 intervenants pour leur contribution.
- ❖ Une prochaine réunion de la CLDR sera programmée en mars notamment pour valider le rapport annuel en DR, acter des démissions et pourvoir aux remplacements. Un principe qui guide la composition de la CLDR est la recherche d'une représentativité : entre villages, tranches d'âge, genre, ... C'est dans ce sens qu'il sera fait appel à la réserve de candidatures voire à un appel plus large si nécessaire. En fonction du moment où le ROI type de la CLDR sera disponible sur le site de l'Administration du DR, il faudra faire valider le nouveau ROI de la CLDR de Gembloux.

Le Président, Emmanuel DELSAUTE conclut la réunion en remerciant les membres pour leur participation qui n'est pas évidente dans le contexte que nous vivons. Certains se sentent peut-être un peu frustrés de l'avancement des projets et actions et cependant, lorsque l'on fait le point sur ce qui a été enclenché en 2 ans, le bilan est positif : 6 actions réalisées ou en cours de réalisation pour le lot 0 et pas moins de 6 fiches-projets activées sur 10 du lot 1. Tout ce travail a été possible grâce à l'investissement des membres lors des réunions de la CLDR, dans les

différents groupes de travail sans oublier tout le suivi administratif. Le Président remercie l'ensemble des protagonistes.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Jocelyne VAN LIERDE & Simon DE PAEPE